



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2024-57

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 5
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 10
Contre : 1
Abstentions : 2

Date de convocation

5 /11/ 2024

Date d'affichage

5/11/2024

SEANCE DU 14 novembre 2024

L'an 2024 le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie à POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule à BABOUHOT Patrick, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : Alexandre FINELLI

OBJET : Durée concessions cimetièrre, tarifs, règlement

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les emplacements au cimetière se faisant rares, il propose de supprimer les concessions perpétuelles et de garder les concessions cinquantennaires et trentennaires. Il propose de modifier le règlement du cimetière et notamment les articles 4-3 « Durée des concessions » et 5 « Tarifs des concessions ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions :

- **Décide** la suppression de la concession perpétuelle à compter du 1^{er} décembre 2024.

- **Décide** de maintenir les tarifs suivants :

Concession cinquantenaire	300 €
Concession trentenaire	200 €

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Le Secrétaire

Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT

